

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MONTGISCARD

Nombre Membres.

Afférents au Conseil : 18 En Exercice : 18

de

Qui ont pris part à la délibération : 15

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 12 mai à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

PRESENTS: M. FOREST Laurent Maire, M. PUYDEBOIS Yves, M. BIRELOZE Laurent, MME ROMEO Pascale, MME BRATINA Maja, M. FATRAS Dominique, M. DALL'ACQUA Christian, M. GAIRIN Jean-Edouard, MME FEYT Roselyne, MME VIGNAUX Jacqueline, M. EYCHENNE Jean-Pierre, MME CLUZEL Céline, MME PRIZZON Eliane, M. JOUBERT Julien

ABSENTS: M. BETH Alexandre

MME MIGNOT Albane MME ANGUITA Nathalie

Mme VAN EST Sylvie pouvoir à M. DALL'ACQUA Christian

Date Convocation: 14/04/2022

Date Affichage: 14/04/2022

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CLUZEL Céline Approbation à l'unanimité du PV en date du 19/04/2022

26-

OBJET : Avis préalable à l'approbation du dossier de réalisation comprenant l'étude d'impact complétée de la ZAC du Rivel

Monsieur le Maire informe que personne n'est venu en mairie consulter le dossier de la ZAC du Rivel pour cette enquête publique.

Mme Feyt évoque un enchérissement pour les futurs locataires (1^{ers} acquéreurs paieront cher le m²) et suppose une surenchère pour les acquéreurs. Enova vendrait à perte 55 à $60 \in m^2$ au lieu de 70 à 75 $\in m^2$.

M. Fatras s'inquiète pour le budget qui risque de ne pas être équilibré et qu'il faudra suivre tout de même dans le futur après les premières ventes et surtout sur la fin des derniers terrains.

M. le maire indique que cet avis est favorable en rappelant qu'il faut veiller à ce que le coût de cette politique environnementale n'entrave pas l'attractivité pour les entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité le dossier de réalisation comprenant l'impact complétée de la ZAC du Rivel avec une réserve sur le développement économique de la zone.

Abstention: Mmes ROMEO, VIGNAUX, BRATINA et M. JOUBERT

OBJET : Approbation des nouveaux montants des enveloppes voirie et retenues sur AC et l'Attribution de compensation 2022 SICOVAL

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il faut comparer notre commune avec celle de Pompertuzat et que le Sicoval est le seul à se reverser quelque chose.

Versement 1/12^{ème} tous les mois. Pour 2022 le montant est 83 216€.

L'ensemble du conseil municipal vote à l'unanimité l'approbation des nouveaux montants des enveloppes voirie et retenues sur AC pour 2022.

28-

OBJET: Approbation de l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (4BU253) de la réparation de la portée de câble HS entre les points lumineux 607 et 608 (tennis)

Cette opération comprend :

Réparation de la portée de câble HS entre les points lumineux 607 et 608.

Confection d'un réseau éclairage public souterrain (longueur 12 m), déroulage d'un câble éclairage public dans une gaine et pose d'une câblette de terre.

Réfection de la voirie à l'identique.

Total de la dépense : 3 108€, il s'agit de la réfection de la voirie. Financée avec fonds propres communaux d'un montant de 1 379€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité sur cette dépense prise sur fond propre.

29-

OBJET : Demande de subvention pour la restauration des vitraux auprès du conseil départemental

Quatre vitraux sont concernés dans le cœur de l'église (Ste Marie, St Joseph, St Pierre et St André).

Montant total de la dépense : 17 446.48€HT ventilée de la façon suivante entre la DRAC, Conseil Régional, Conseil Départemental, Sauvegarde Art, Mécène et Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les demandes de subventions.

30-

OBJET: Demande de subvention pour la restauration des vitraux auprès du conseil régional

31-

OBJET : Demande de subvention pour la restauration des vitraux auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles DRAC.

32-

OBJET: Demande de subvention pour la restauration des vitraux auprès de la sauvegarde de l'art français

33-

OBJET : Demande de subvention marchés nocturnes au conseil départemental

M. Le Maire rappelle que les marchés nocturnes sont l'occasion de créer des interactions producteurs/consommateurs dans un contexte économique contraint et de faire la promotion des produits locaux.

Dans la continuité des deux années précédentes, des agriculteurs et des producteurs du terroir seront conviés chaque semaine autour d'une thématique différente. Ils mettront en avant des productions locales, des circuits courts ainsi que des labels qualité (Agriculture Biologique,

AOC...). L'initiative s'inscrit dans le Plan d'Alimentation du Territoire du SICOVAL dans lequel Montgiscard est associée.

Demande de subvention auprès du Conseil Régional et Départemental pour un montant chacun de 1 500€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

34-

OBJET : Demande de subvention marchés nocturnes au conseil régional

35-

OBJET : Erreur de plume: affectation de résultat 120.00€ (compte 2021) annule et remplace la délibération 12-2022

Le maire informe qu'il s'agit d'une erreur due à un copier/coller. Il faut corriger cette erreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

36-

$OBJET: Convention \ d'occupation \ du \ domaine \ public \ suite \ au \ changement \ de \ gérant \ et \ de \ désignation \ pour \ le \ restaurant \ Donostia \ (40m^2)$

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'occupation du domaine public, les occupants en l'occurrence, les 3 restaurateurs brasseurs : Brasserie de l'écluse, La Pizzéria 113 et Le Chardon doivent signer une convention de mise à disposition avec la commune. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de la signature, le forfait de 5€ le m² sera exigible en janvier 2022. Il convient de délibérer afin de changer la dénomination pour le restaurant Brasserie de l'Ecluse.

Cette convention protège le commerçant par la délimitation des terrasses sur le domaine public.

Cette convention est signée pour 1 an y compris en cas de changement de propriétaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

37-

OBJET: Suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe à compter du 30 juin 2022

M. Le Maire informe que M. Tequi a passé l'examen professionnel le 8 mars 2022, il a été admis le 12/04/2022 et à ce titre il convient de supprimer son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe afin de créer un poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

38-

OBJET : Création adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 1er juillet 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et félicite Monsieur Tequi pour son changement de grade.

39-

OBJET : Nomination d'une conseillère municipale sans délégation de Mme CASANOVA Christelle

Suite au décès de M. Decrette Hugues survenu le 14 avril 2022, il convient de nommer en suivant sur la liste « agir ensemble pour montgiscard », la nouvelle représentante, Mme CASANOVA Christelle, conseillère municipale sans délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination de Mme Casanova et lui souhaite la bienvenue.

40-

OBJET: Vote des taux d'imposition année 2022

Suite à une observation du Trésor Public, annule et remplace la précédente délibération 16-2022.

Le Conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et en application de la loi de Finances pour 2021 et de la réforme de la fiscalité directe locale.

Pour la taxe Foncier Bâti et Non Bâti une augmentation de 1 point est proposée par le maire.

Taxe Foncière (bâti): 46.59 % Taxe Foncière (non bâti): 76.54 %

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le vote des taux d'imposition 2022

Information:

Monsieur le maire informe que la direction générale de la gendarmerie nationale par décision du 21 mars, a validé le principe de l'opération immobilière portant sur la construction d'un ensemble immobilier au profit de la brigade de Montgiscard (route du faubourg du Sers) : caserne avec 14 unités logements dans 4-5 ans et dans 2 ans le projet immobilier avec ALTEAL.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H20